Ce site utilise des cookies et vous laisse le choix d'accepter ou de refuser leur utilisation. ✓ OK, tout accepter En savoir plus



# Remboursement des soins à l'étranger : la demande sécurisée

Mis en ligne le **lundi 9 janvier 2023**

Comment créer Mon compte CNMSS et demander en ligne le remboursement de mes frais de soins à l'étranger ? Les modalités ci-dessous, pour une démarche rapide et sécurisée.

> Pour ouvrir votre compte personnel CNMSS, regardez la vidéo
>
> Comment créer mon compte CNMSS ?

- **Puis, cliquez sur le lien ci-après : https://portailassures.cnmss.fr/portail-assures**

**Une fois connecté à votre espace sécurisé dans votre compte CNMSS**, vous pouvez accéder au téléservice de **demandes de remboursement de vos soins à l'étranger ou COM**.

Vous pouvez alors transmettre à la CNMSS vos factures acquittées, ordonnances et feuilles de soins dispensés à l'étranger ou COM lors de votre affectation, d'une mission, d'études ou d'un séjour occasionnel pendant vos vacances.

> Voir la vidéo
> Comment demander en ligne un remboursement de soins effectués à l'étranger ?

## La demande en ligne est simple et sécurisée

**Votre demande s'effectue en 4 étapes :**

1. Sélection des données de votre séjour
2. Ajout des pièces justificatives
3. Saisie d'un éventuel message
4. Validation et envoi de votre demande.

## Rapide et pratique

Du fait de votre authentification au compte CNMSS sécurisé, le remboursement intervient au vu des seules pièces numérisées transmises. Toutefois vous devez conserver pendant deux ans toutes les pièces justificatives originales, en cas de contrôle ultérieur.

## Vous pouvez suivre votre demande

Le statut de votre demande évolue en fonction de son stade de traitement.